

**PRÉVENTION ROUTIÈRE****Lazouni appelle à l'introduction de l'éducation à la sécurité routière dans les écoles**

L'Algérie a pensé depuis 1987 à introduire la prévention routière dans le système scolaire, à travers l'article 21 de la loi 87/09. Pourtant, 27 ans après, le texte n'est toujours pas appliqué, déplore Mohamed Lazouni, président de l'association prévention routière.

**Salima Akkouche - Alger (Le Soir)** - L'Algérie déplore plus de 4 000 décès et des milliers de blessés sur les routes annuellement. Pour mettre fin à cette hécatombe, plusieurs mesures ont été décidées. Pourtant, les routes continuent de tuer chaque jour des dizaines de personnes. Le facteur humain est responsable à 80% de ces accidents.

Les autoécoles sont souvent pointées du doigt et accusées d'avoir une part de responsabilité sur la hausse du nombre d'accidents de la circulation. Or, les autoécoles s'en lavent les mains. «Ce sont les examinateurs qui délivrent les permis de conduire et non pas les autoécoles», souligne M. Zineddine Aoudia, président de la Fédération nationale des autoécoles. Une mise au point que semble partager le

spécialiste Mohamed Lazouni, président de l'association prévention routière.

Intervenant hier lors d'une conférence de presse organisée par l'UGCAA (Union générale des artisans et commerçants algériens), M. Lazouni estime que les autoécoles jouent seulement le rôle de la formation.

Son point de vue ? Le candidat avant d'avoir l'âge légal pour passer son permis de conduire doit au préalable recevoir une éducation routière. Un rôle que devaient jouer les établissements scolaires. La prévention routière devait figurer dans le programme scolaire depuis 1987.

En effet, l'Algérie dans la loi 87/09 dans son article 21 parle de l'introduction de la prévention routière dans le système éduca-



Les routes tuent chaque jour des dizaines de personnes.

tif. Seulement, les textes d'application n'ont pas suivi. M. Lazouni a rappelé qu'en France, l'enseignement de la sécurité routière fait l'objet d'un cursus complet et

l'élève dispose d'une attestation et d'un brevet de sécurité routière.

«Avant de passer son permis, le futur conducteur a déjà reçu une éducation», estime l'intervenant. Ce dernier évoque un autre point noir : le permis de conduire de camions semi-remorque.

«Les autoécoles ne disposent pas de ces engins, pourtant les candidats passent leur permis de conduire de semi-remorque. Ce n'est pas normal.

L'Etat doit intervenir pour prendre en charge cette formation. Si l'on passe son permis pour conduire un semi-remorque ça doit se faire sur un semi-remorque», a souligné l'intervenant.

Ce dernier appelle également

à revoir le système de délivrance du permis de transport en commun.

Selon lui, un chauffeur de bus doit être noté sur son quotient intellectuel pour avoir droit à un permis de conduire. M. Lazouni a, par ailleurs, critiqué le permis à points, tel qu'il a été conçu. «Il ne faut pas avoir honte de copier des choses qui ont été faites ailleurs. Ils veulent inventer le permis à points alors qu'il existe depuis les années 1960 en Allemagne», a souligné ce spécialiste de la prévention routière qui estime que dans sa formule actuelle, le permis à points est une équivalence «d'un casier judiciaire». «Je ne comprends pas pourquoi on retire les points et le permis de conduire en même temps en cas d'infraction. C'est l'un ou l'autre», a indiqué le conférencier qui s'interroge sur «qui est habilité à retirer les points?».

Pour terminer sur une bonne note, le conférencier estime qu'il y a tout de même une stabilité du nombre de victimes sur les routes.

Selon lui, en 1985, l'Algérie qui comptait entre 25 à 30 millions d'habitants et 1,7 million de véhicules a déploré 4 134 morts. En 2013, avec 40 millions d'habitants et plus de 8 millions de véhicules, l'on déplore 4 454 morts. M. Lazouni a indiqué que 35% des accidents surviennent sur les autoroutes et 20% sur les routes.

La somnolence sur l'autoroute est la cause de 30 à 35% des accidents.

S. A.

**AUTOÉCOLES****Des centres d'examen à partir du mois de septembre prochain**

Le président de la Fédération nationale des autoécoles, Zineddine Aoudia, a annoncé hier que le ministère des Transports compte mettre en place des centres d'examen de conduite à partir du mois de septembre prochain.

Actuellement, il existe 200 examinateurs pour 7 800 autoécoles. 100 nouveaux examinateurs viendront renforcer l'effectif actuel d'ici septembre prochain, a ajouté le porte-parole des gérants des

autoécoles. Selon lui, la norme est d'atteindre un examinateur pour 50 candidats.

M. Aoudia qui a indiqué que les candidats libres au permis de conduire sont responsables de 20 % des accidents de la circulation, appelle à l'installation d'un comité national regroupant l'ensemble des intervenants dans la sécurité routière afin de discuter des vraies raisons de ces accidents.

S. A.

**SCIENCES DE LA SÉCURITÉ****Des Saoudiens à l'École de police d'El Hamiz**

**Le recteur de la faculté saoudienne Naouf des sciences sécuritaires, Abderrahmane Benbrahim Echahir, a expliqué hier, à l'École de police d'El Hamiz, que dans tous les pays «le premier policier est le citoyen».**

**Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir)** - Un séminaire scientifique sur le rôle des institutions sociales et les associations civiles dans l'instauration de la sécurité a été organisé hier, à

l'École de police d'El Hamiz. Des associations, des comités de quartiers, des imams, des enseignants, des chercheurs universitaires ainsi que des représentants de différentes institutions de l'Etat ont eu droit à un cours «saoudien» sur les sciences sécuritaires.

Le recteur de la faculté arabe Naouf des sciences sécuritaires, Abderrahmane Benbrahim Echahir, s'est longuement attardé sur le rôle du citoyen dans la lutte contre tous les fléaux de la société. «Dans n'importe quel pays, le

premier policier, c'est le citoyen», a-t-il relevé.

Dans un message lu au nom du directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), Abdelghani Hamel, qui n'était pas présent lors de cette rencontre, il est souligné «l'importance de trouver dorénavant des solutions scientifiques aux problématiques que pose la société».

De même que l'accent a été mis sur «la contribution de tous, entre citoyens, imams, universitaires, cadres... pour faire face à la nouvelle réalité sociale, vu les grandes mutations que connaît le monde, et par conséquent l'Algérie».

Enfin, le général major Abdelghani Hamel a fait savoir dans son message «que la lutte contre la drogue, le trafic d'armes, le blanchiment d'argent, le terrorisme et la cybercriminalité est la priorité».

M. M.

**4<sup>e</sup> APPEL D'OFFRES POUR LA RECHERCHE D'HYDROCARBURES****Le calendrier change encore**

Le calendrier du 4<sup>e</sup> appel à la concurrence pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures, lancé en janvier dernier, a été modifié une seconde fois.

Prévues le 4 septembre 2014, la remise et ouverture des plis des offres des compagnies pétrolières soumissionnaires ont été reportées au 30 septembre suivant. C'est ce dont informe l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (Alnaft) qui avait lancé le 21 janvier ce quatrième appel d'offres et qui porte sur l'attribution de 31 périmètres dont 17 recelant des hydrocarbures non conventionnels (gaz de schiste notamment).

Sans préciser les raisons de cette modification d'agenda, l'Alnaft indique ainsi que les contrats avec les compagnies retenues seront signés le 29 octobre 2014 et non pas le 2 octobre précédent comme prévu. Or, l'agenda du processus avait été déjà changé auparavant dans la mesure où les délais relatifs à la maturation et transmission des dispositions contractuelles et réglementaires avaient été reportés à la mi-juillet 2014, la remise des offres avait été décalée du 6 août 2014 au 4 septembre 2014 et la signature des contrats reportée du 5 septembre au 2 octobre 2014. Une modification de calendrier assez incompréhensible et qui soulève l'interrogation sur l'attrait réel de cette manifestation, nonobstant l'«intérêt correct» des compagnies étrangères que le président de l'Alnaft, Sid-Ali Betata, avait relevé voilà quelques semaines.

C. B.

**AVIS DE DÉCÈS**

Annie STEINER vous fait part du décès survenu en Suisse, de sa fille **Ida**.

*Repose en paix, Ida  
mon enfant.*